Barre des Cévennes

Patrimoine ✦ Local ✦ Unesco ✦ Sociabilité

Bulletin municipal ✦ N°22 ✦ Automne 2025

Edito

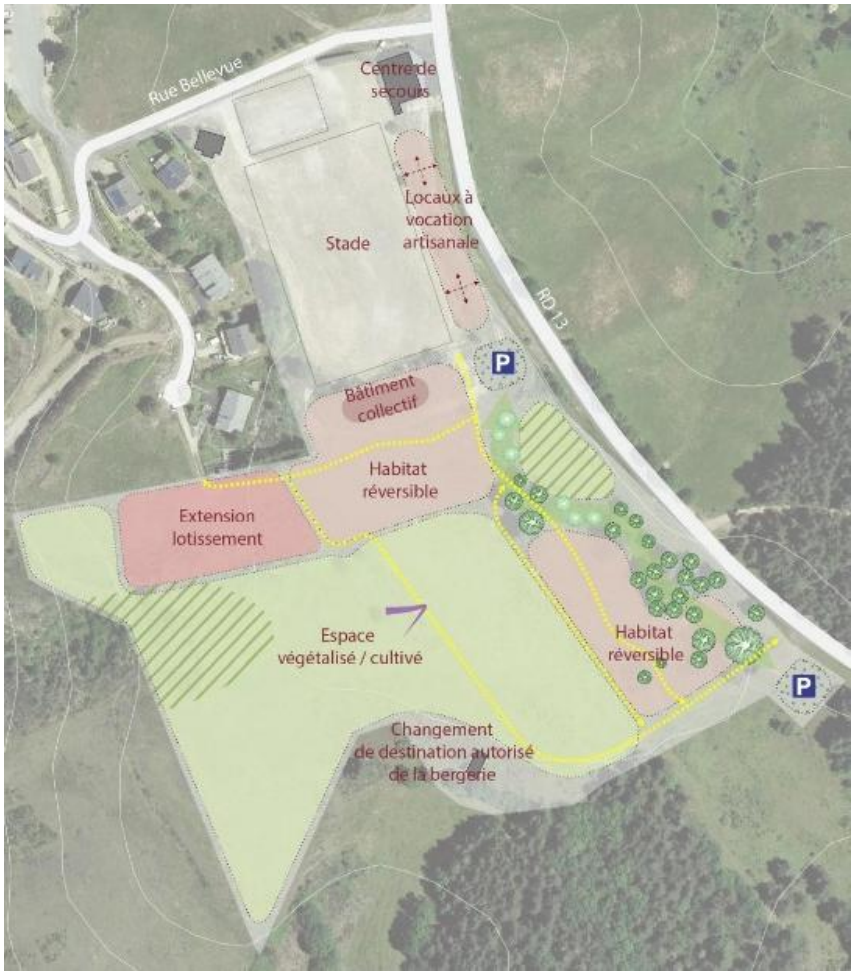
Mesdames, Messieurs,

Ce nouveau numéro vous propose un point d'étape avec l'élaboration en cours du Permis d'Aménager (P. A.) prévu sur le terrain Amarger. Il est situé dans le prolongement du Centre d'Incendie et de Secours (CIS), du stade et du lotissement Bellevue, tel que prévu dans le récent Plan local d'Urbanisme (PLU).

Une équipe d'architectes/paysagistes accompagne la commune pour réaliser un nouvel hameau, une zone artisanale et une extension du lotissement.

C'est donc une nouvelle entrée de village par la route du Plan de Fontmort qui devra être parfaitement intégrée au patrimoine paysager et bâti existant en lien avec les services de l'Etat : la Direction départementale des Territoires (DDT), l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) et le Parc national des Cévennes (PNC).

Début 2026, une maquette sera exposée en permanence et accessible à tous les habitants afin que chacun



prenne connaissance des aménagements envisagés. L'objectif sera de la faire évoluer pour parvenir à un projet qui fasse consensus auprès de toutes les Barroises et les Barrois. Ce qui est en jeu, c'est la mise en œuvre d'un élément essentiel du programme du PLU pour l'avenir de Barre des Cévennes : l'installation de nouveaux habitants, de nouveaux métiers, la préservation des services, des commerces et de l'Ecole.

Vous allez découvrir (au verso) la liste des personnes qui constituent le premier noyau des futurs habitants du nouvel hameau, soit 10 personnes correspondant à 7 foyers et les entreprises intéressées par la zone artisanale. En outre, un jeune couple barrois postule pour construire une maison sur l'extension du lotissement.

Avec tout mon dévouement,

François ROUVEYROL,

Maire et Vice-Président de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes

Les membres du ***Collectif fantastique*** créé il y a deux ans sont chargés de suivre le projet du nouvel hameau et, plus largement, du Permis d'Aménager, de faire des propositions et, enfin, d'ici mars 2026, de le valider en respectant les enjeux contenus dans le PLU.
Le Conseil municipal délibèrera sur leurs propositions.

Collectif fantastique constitué de Barrois et Barroises, d'agents territoriaux, des institutionnels et des élus :

Florence ARGILIER,
Jean-Claude AUBERLET,
Daniel BELON,
Corentin CAPELIER,
Raphaël COUDERC,
Anne DEMIERRE,
Nicole DROME,
Valérie GUILLOT,
Baptiste NAPOLI,
Marie NOURTIER,
François ROUVEYROL,
Caroline VIDHAMALI,
Dja ZIDOUN.
Etat, Région, Département,
Communauté de Communes.

Zone artisanale
Entreprises intéressées, ainsi que la commune :

Garage / atelier communal ;

Construction de camping-car ;

Ferronnier / Soudure agricole ;

Miellerie (atelier de transformation), une étude de marché va être réalisée par la chambre d'agriculture pour évaluer précisément les besoins ;

Charpentier / Couvreur / Zingueur ;

Menuisier / Charpentier ;

Céramiste.

Liste des personnes pour constituer le premier noyau d'habitants du nouvel hameau :

Colette ARNAUD-GODET, étudiante (médecine générale), Rieutord (48) ;
Marhold ARNAUD-GODET, 30 ans, maraîcher bio, Rieutord (48) ;
Olivier DESTRADE, 60 ans, consultant en informatique et management, Montpellier (34) ;
Kevin HUBNER, 38 ans, forgeron et soudure agricole, Alès (30) ;
Marie LUGHON-MOULIN, 44 ans, infirmière, Jura (39) ;
Sinclair MARTIN, 40 ans, architecte, Le Vigan (30) ;
Marie MISSET, 38 ans, céramiste, Alès (30) ;
Baptiste NAPOLI, 26 ans, entraîneur de football, Florac-Trois-Rivières (48) ;
Marjolaine ROLLAND, 38 ans, éducation à l'environnement, Barre des Cévennes (48) ;
Jean-Pablo VEZOLI, 38 ans, technicien rivières, animateur nature.

Le collectif des futurs habitants a mis en place 5 groupes de travail :
Communication / Organisation : ordre du jour, rédaction des comptes rendus, lien avec les membres du collectif, …
Valeurs : rédaction de la Charte.
Architecte / Urbanisme : implantation des parcelles, habitations, bâtiment commun, tiers lieu, …
Paysage : aménagement, cheminement, haies, …
Juridique / Finances : élaboration de l'acte notarié, coûts, …

Le **Tiers-lieu**, ouvert à tous, pourrait accueillir un espace de coworking et une laverie. Cette dernière répondrait à un besoin identifié pour le village de gîtes. Un emploi serait créé. Un **cabinet médical** pourrait aussi s'y installer en raison de l'arrivée, à terme, d'une infirmière, d'un médecin généraliste et de deux médecins psychiatres.

Il est précisé qu'une chaufferie alimentée au gaz est implantée dans un appentis accolé au Centre d'Incendie et de Secours. Au vu de son âge, elle pourra être opportunément remplacée par une **chaudière à granulés** (énergie locale) dimensionnée pour alimenter le CIS et les entreprises de la zone artisanale.